

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 4

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 25 Mars 2016

SEANCE PUBLIQUE DU 25 Mars 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY

OBJET

Budget Primitif 2016 - Développement économique et Emploi

**Direction Générale Adjointe de l'Economie et du Développement
Direction de l'Economie de l'Aménagement et de la Recherche
1 22 59**

PRESENTATION

Le Département s'était doté d'outils dans le domaine des aides aux entreprises et à l'emploi s'attachant à favoriser l'implantation, la création et le développement des entreprises par des dispositifs d'intervention diversifiés, destinés principalement aux PME.

Il conduisait également des actions de promotion économique du territoire notamment via l'agence de développement économique Provence Promotion fondée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et dont il assure la présidence.

LES ORIENTATIONS 2016

L'adoption de la Loi NOTRE, dont les circulaires d'applications parues en décembre ont précisé la portée, conduit à l'abandon de la majeure partie de ces dispositifs.

Quelques aides (Aide à la construction ou l'acquisition d'immobilier d'entreprise, aide à la modernisation des investissements dans le domaine de l'agro-alimentaire et aides aux investissements des sociétés coopératives de production – SCOP) peuvent, éventuellement, sous certaines conditions, être maintenues. Elles feront l'objet d'une réflexion et d'une réévaluation au regard de leur impact sur l'emploi en 2016.

En effet, une nouvelle approche va, dorénavant, guider l'action du Département dans ces domaines, entièrement axée vers les dispositifs de nature à favoriser le retour à l'emploi des chômeurs et particulièrement de ceux dont la situation est la plus fragile.

Des démarches seront engagées avec les représentants du monde économique, consultés par secteur ou par pôle, qui tendront à définir, en fonction d'une analyse de leurs besoins, des pactes d'accompagnement sur mesure pour favoriser les embauches.

En articulation avec les politiques de la délégation à l'insertion, ces démarches se traduiront par l'élaboration d'un programme d'évènements permettant la rencontre entre les demandeurs d'emploi et les entreprises.

L'année 2016 constitue une période transitoire pour ce qui relève de l'intervention en faveur de l'écosystème local des Départements, qui peuvent maintenir des financements en la matière jusqu'au 31 décembre afin de ne pas mettre en péril les structures qui interviennent dans ce domaine.

C'est le choix qui a été fait par notre Conseil Départemental, qui affiche ainsi sa volonté de rester présent auprès des structures économiques de son territoire telles que les chambres consulaires, les associations d'aide à la création d'entreprises, ou encore les clubs d'exportateurs.

Les orientations de ces partenariats seront toutefois redéfinies afin d'accompagner au mieux les actions de notre institution en faveur de l'emploi, dorénavant au centre des dispositifs mis en place par le Département.

Le Conseil Départemental contribuera également au développement de l'emploi sur le territoire à travers des dispositifs en faveur du développement des zones d'activités économiques, qu'il s'agisse de favoriser l'animation de ces espaces, l'amélioration de leur environnement ou leur extension.

Le soutien au tissu économique passera également par sa promotion et se traduira par l'appui aux manifestations organisées dans ce cadre. Celles-ci devront intégrer, chaque fois que ce sera possible, des actions en faveur de l'emploi en contrepartie de l'aide départementale. En 2017, le soutien sera totalement réorienté, d'une part, vers des manifestations redéfinies vers l'emploi et d'autre part, vers des événements d'envergure concourant à l'attractivité du territoire.

Enfin, la promotion du territoire prend la forme de la participation financière à l'agence de développement économique Provence Promotion fondée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence et dont notre collectivité assure la présidence. Son soutien sera maintenu en vertu des dispositions transitoires prévues par la loi au titre de 2016 (1 328 000 €).

CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose d'approuver les orientations de la politique départementale en matière de développement économique et d'emploi et de donner délégation à la Commission Permanente pour sa mise en œuvre.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL